

Email de l'ADNA à Mme la Sous-préfète, en date du 7/12/2021

Madame la sous-préfète et présidente de la commission consultative de l'environnement,

Nous vous remercions d'avoir organisé les réunions de présentation pré-CCE tant en ce qui concerne l'étude d'impact de la trajectoire NO que le projet de modification de l'arrêté restrictif pour l'aviation légère.

Après étude du projet d'arrêté, il apparaît incontestable que celui-ci apporte des améliorations par rapport à la situation actuelle et nous l'approuverons. Cependant, les mesures qu'il contient ne sont pas aussi extraordinaires qu'annoncé par la DGAC et ACM, et nous tenons à ce que les observations qui suivent soient annexées au compte rendu de la CCE :

- **En ce qui concerne les restrictions immédiates :**
 - la définition de la période estivale est une cote mal taillée et devrait au minimum s'étendre du 1er juin au 30 septembre.
 - durant la période estivale les restrictions applicables les dimanches et jours fériés dans le créneau 12H/15H devraient aussi être applicables les samedis de 12H à 14H.
- **En ce qui concerne les restrictions applicables à compter de juin 2023**
 - les observations quant aux restrictions immédiates mentionnées ci-dessus restent applicables
 - l'intitulé de la 1ère ligne du tableau "Basés Classés A,B Calipso" devrait se lire "Basés Classés A Calipso"
 - l'intitulé de la 2ème ligne du tableau "Basés Classés C Calipso" devrait se lire "Basés Classés B Calipso"
 - l'intitulé de la 3ème ligne du tableau "Non Basés et Basés Classés D Calipso ou non classés" devrait se lire "Non Basés et Basés Classés C et D Calipso ou non classés"
- **En ce qui concerne les mesures générales** nous demandons qu'une commission indépendante se penche sur la dangerosité des tours de piste Basse Altitude et l'utilisation de la piste 4/22 par l'aviation légère sur cette zone hyper urbanisée. Nous avons interpellé récemment M. le Préfet à ce sujet et n'avons pas reçu de réponse satisfaisante, susceptible de dissiper nos inquiétudes.

Bien respectueusement
Pour Raymond GRINNEISER
Président de l'ADNA et P/O
Albert DAUPHIN
Sec. Gén.